

Vitray en Beauce, le 19 octobre 2025

À l'attention
De Monsieur Le 1^{er} Ministre Sébastien LECORNU

Du Ministre des Transports
Monsieur Philippe TABAROT
De la Ministre des Comptes Publics
Madame Amélie de MONTCHALIN
De la Ministre de la Santé
Madame Stéphanie RIST
Du Directeur Général de l'UNCAM/CNAM
Monsieur Thomas FATOME

Importance : Haute.

Objet : transport de malades par taxi, respect des engagements pris, dispositions du T3P.

Monsieur le 1^{er} Ministre,

Par la présente, nous sollicitons votre attention sur les dossiers du T3P (Taxi) ; du transport de malades assis par taxi ; des engagements pris envers la profession par le précédent gouvernement, qui restent pour parties en souffrance à ce jour.

En premier lieu, les dossiers de la compétence du Ministre des Transports, Monsieur Philippe TABAROT, dont nous tenons au préalable à saluer l'action et la détermination pendant la crise des mois de mai-juin-juillet 2025. Il a en effet été saisi en interministérielle de la gestion de l'ensemble des administrations concernées pour faire avancer au mieux les dossiers et litiges en souffrance. Sa mission visant à combler les lacunes de l'action publique depuis de trop nombreuses années. Nous ne pouvons donc que nous féliciter de sa reconduite à ce poste et du fait qu'il devienne ministre de plein exercice.

Dans le cadre des dossiers qu'il a examiné, une demande d'avis auprès du Conseil d'État concernant la refonte de la réservation préalable a été transmise au bureau du 1^{er} Ministre. À ce jour, ce dossier ne semble pas avoir fait l'objet de traitement de la part de vos services avec transmission au Conseil d'État. Il apparaît d'importance pour notre profession, de même au regard du respect de l'ordre public, que l'avis du Conseil d'État soit rendu au plus tôt.

Dernier point concernant la partie transports, nous regrettons que les tumultes politiques empêchent les administrations compétentes de répondre aux interlocuteurs nationaux que nous sommes, tout comme nous devons faire le constat, Monsieur le 1^{er} Ministre que les mairies et préfectures ne reçoivent pas de réponses aux questions posées sur les applications des dispositions législatives et réglementaires de notre profession entraînant de forts blocages administratifs sur nos territoires.

Il nous apparaît que cette situation ne peut perdurer. À titre illustratif, et en lien avec le deuxième sujet, nous vous mettons en annexe les différents courriers adressés en juillet et août 2025, sans que ceux-ci ne reçoivent de réponse.

En second lieu, la question du transport de malades assis par taxi. Comme vous le savez parmi les deux motifs à la crise des taxis, celui du transport des malades n'était pas le moindre au regard des enjeux associés à celui-ci.

Vous vous en doutez, nous contestons toujours formellement la nouvelle mouture du texte conventionnel qui fait, par ailleurs, l'objet de contestations devant le Conseil d'État.

Les discussions locales en cours auprès des CPAM démontrent l'impréparation de la CNAM à pouvoir sereinement décliner son propre texte à partir du 1^{er} novembre. Il est manifeste qu'une période de crise de transport de malade s'ouvre à cette date, concomitante avec une crise économique et sociale pour nos entreprises, dont l'on fait peu de cas. Nous ne rentrerons pas dans le détail à ce stade, l'objet de notre courrier est autre.

Cependant ce sujet étant loin d'être clos pour ce qui nous concerne, nous souhaitons pouvoir être reçus par la Ministre de la Santé, la Ministre des Comptes Publics, et le Directeur Général de la CNAM au plus tôt.

Comme vous le savez, un nouveau mouvement de la profession était prévu à partir du 08 octobre 2025. En responsabilité aux vues de la situation politique de la France, nous avons suspendu ce mouvement. Cependant la résilience de nos mandants a certaines limites. Il convient donc que ce dossier soit rouvert pour nous permettre à toutes et tous de sortir de cette crise avec des perspectives pérennes pour l'État, la CNAM, nos entreprises et en premier, pour les malades dont le transport doit être assuré sur nos territoires.

D'autre part, il est patent que la puissance publique par le biais de ses différents ministres en charge de ce dossier, par le Directeur Général de la CNAM, ont pris des engagements lors de nos discussions.

Il est tout aussi patent que des carences d'applications de ces engagements ont été constaté par nos mandants et nous-même, saisissant les ministres et direction générale concernés. Or il se trouve qu'aucune réponse, aucun interlocuteur n'a pris la peine de nous répondre.

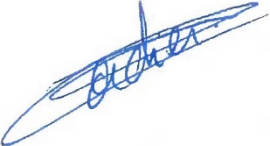
Mieux encore, certains engagements et instructions ministériels ont fait l'objet de notes de service internes de la CNAM vis-à-vis des CPAM pour en suspendre les effets.

Nous devons vous dire que ces pratiques sont particulièrement choquantes quant aux engagements pris.

Nous sollicitons donc auprès de vous et de vos services audience. Dans l'attente de votre retour.

Recevez, Monsieur le 1^{er} Ministre Sébastien LECORNU, l'expression de nos respectueuses salutations.

La Présidente de la FNDT
Madame Emmanuelle CORDIER



Au vu des implication que recèle ce sujet, nous mettons en copie le ministère de l'Artisanat, des Petites moyennes entreprises et de l'Économie sociale et solidaire.